

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 101-399-1930 Interdiction de séjour.

n° 101-399-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 février 1930

Numéro JO
n° 399 du 01/02/1930

Date du numéro
1 février 1930

TEXTE INTÉGRAL

le séjour de la ville de Djibouti est interdit pendant cinq ans, au nomme Abdilluï Ahmed, 15 ans, condamné pour vol, par jugement dun tribunal indigène du premier degré, en date du 5 mars 1929.